



Recommandations pour la résilience des câbles sous-marins en Afrique de l'Ouest

Groupe de Travail de L'artao sur le
Développement des Infrastructures

AVRIL 2026

Reference: WATRA/WG/ID/23AGM/26/04/008

Contents

1	Résilience des Câbles Sous-Marins en Afrique de L'ouest	1
1.1	Le secrétariat de l'ARTAO devrait:	4
1.2	Les administrations sont encouragées à:	4



1 Résilience des Câbles Sous-Marins en Afrique de l'Ouest

Les réseaux de communication jouent un rôle essentiel dans la vie quotidienne. Cependant, le développement rapide de ces technologies et l'immensité de ces réseaux accroissent notre dépendance et engendrent des risques. Pour que les États membres de l'ARTAO et leurs économies puissent se digitaliser de manière compétitive, les pays doivent s'appuyer de plus en plus sur Internet et la connectivité mondiale.

Plus de 99%¹ Les échanges internationaux de données sont rendus possibles par les câbles sous-marins de télécommunications, véritables piliers de l'économie numérique mondiale dans un monde de plus en plus interconnecté. Le bon fonctionnement transfrontalier des services cloud, des communications, de la finance et des infrastructures essentielles repose sur ces câbles.

Douze (12) sociétés de câbles sous-marins, desservant trente-sept (37) points d'atterrissage, traversent la région ouest-africaine, offrant une capacité d'atterrissage totale de 613,12 téraoctets. Ces sociétés sont listées ci-dessous.²: ACE - Côte africaine vers l'Europe, SAT-3/WASC - Câble sous-marin Atlantique Sud 3/Afrique de l'Ouest, WACS, MainOne, Câble sous-marin Maroc Telecom Afrique de l'Ouest, SHARE - Sénégal Corne de l'Afrique Express Régional, Equiano, 2Africa, GLO -1, ATLANTIS-2, EllaLink, NCSCS - Système de câble sous-marin Nigéria-Cameroun.

Les câbles sous-marins sont cependant extrêmement fragiles et donc vulnérables à diverses menaces, notamment les catastrophes naturelles susceptibles de les endommager et les dommages accidentels causés par les ancres de navires ou les activités de pêche commerciale.

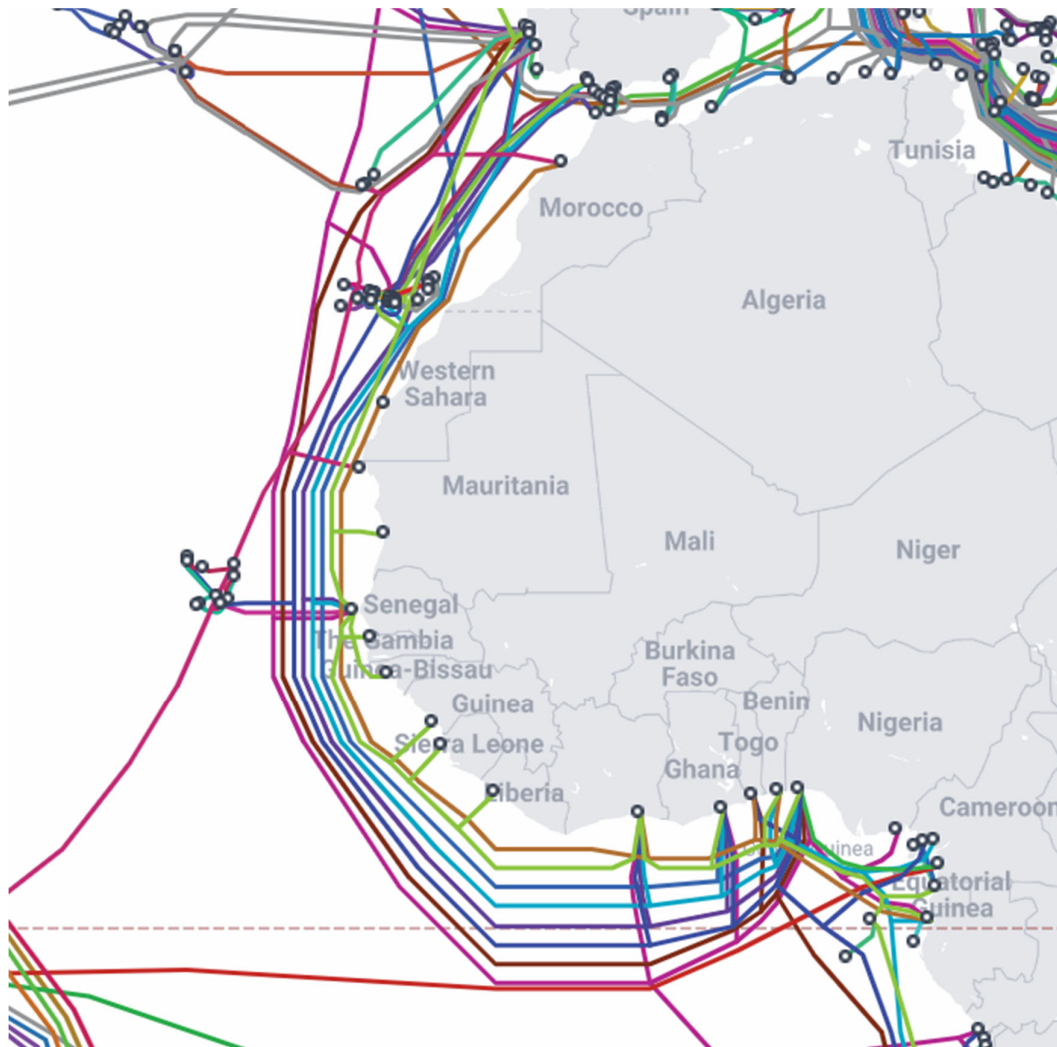
Selon l'UIT³ La principale cause de défaillance des câbles sous-marins est l'activité humaine (85 %). La pêche, le mouillage et d'autres événements naturels, tels que les glissements de terrain sous-marins, représentent

¹<https://www.itu.int/en/digital-resilience/submarine-cables/Pages/default.aspx>

²Rapport numérique de la CEDEAO pour 2023

³Présentation de l'UIT à la réunion du groupe de travail sur le développement des infrastructures de l'ARTAO à Banjul - juin 2024

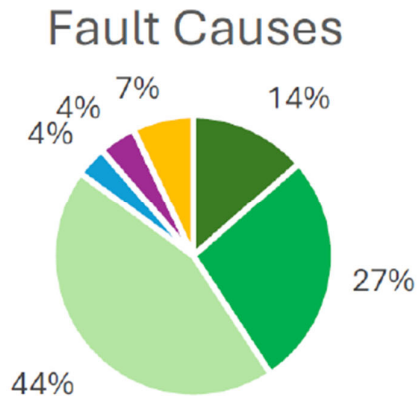
respectivement 27 %, 14 % et 4 % des défaillances. Les pannes d'équipements immergés (par exemple, un dysfonctionnement de répéteur) ne représentent que 7 %, suivies par l'abrasion (contact permanent du câble avec les rochers) à 4 %. 44 % des réparations sont encore dues à des facteurs inconnus liés à l'activité humaine, ce qui soulève des incertitudes quant à la bonne conduite des enquêtes menées par les propriétaires des câbles ou les autorités locales.



Chiffre Infrastructure de câbles sous-marins en Afrique de l'Ouest.

Source: <https://www.submarinecablemap.com/> (31/03/2026)

- External aggression (anchoring)
- External aggression (fishing)
- External aggression (unspecified)
- Geological event
- Abrasion
- Plant failure



SOURCE: ICPC

Chiffre 2 Défaits de câbles sous-marins

Lors de la 21^e Assemblée générale annuelle de l'ARTAO, qui s'est tenue à Freetown (Sierra Leone) en mars 2024, le Nigéria a proposé que l'ARTAO entame d'urgence l'élaboration d'un cadre pour la surveillance conjointe, la gestion des risques et les procédures d'intervention d'urgence concernant les câbles sous-marins traversant la sous-région. Cette demande faisait suite aux importantes coupures survenues sur plusieurs câbles sous-marins le 14 mars 2024, qui ont entraîné des pannes généralisées sur de nombreux réseaux dans 12 pays africains : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Libéria, Namibie, Niger, Nigéria, Gambie et Togo. Dix de ces pays sont membres de l'ARTAO.

Les coupures de câbles sous-marins soulignent la nécessité d'une approche multilatérale et coordonnée pour protéger les infrastructures partagées entre les États membres de l'ARTAO. Les pannes de télécommunications ne connaissent pas de frontières. Leurs effets se propagent rapidement à travers nos économies et sociétés interconnectées.

Le Groupe de travail sur le développement des infrastructures, réuni à Conakry en novembre 2024, a proposé les recommandations suivantes pour contribuer à améliorer la résilience des sous-marins en Afrique de l'Ouest :

1.1 Le secrétariat de l'ARTAO devrait:

1. Promouvoir le dialogue et la collaboration sur les moyens potentiels d'améliorer la résilience des câbles sous-marins entre toutes les parties prenantes, y compris, mais sans s'y limiter : les organismes de réglementation, les fabricants de câbles sous-marins, les poseurs de câbles sous-marins, les opérateurs de câbles sous-marins, les opérateurs de fibre terrestre, les opérateurs de réseaux mobiles, les fournisseurs d'accès Internet, les opérateurs OTT, l'UIT, l'ATU, entre autres.
2. Constituer une base de données des réseaux de fibres terrestres dans les États membres de l'ARTAO, en tirant parti de la déclaration de cartographie du haut débit ARTAO-UIT existante pour la sous-région ouest-africaine.

1.2 Les administrations sont encouragées à:

1. Mener des consultations auprès des parties prenantes nationales afin d'améliorer la résilience des services de câbles sous-marins face aux perturbations.
2. Faciliter l'interconnexion des stations d'atterrissage de câbles sous-marins grâce à une infrastructure terrestre de fibres optiques maillées. Ceci peut être réalisé par le biais de discussions bilatérales entre les pays.
3. Promouvoir la construction de davantage d'infrastructures de câbles sous-marins en tenant compte de la résilience, de la redondance et de la sécurité, tout en favorisant une concurrence saine.
4. Promouvoir la réduction des coûts liés à la conception, à la pose et à la réparation des câbles à fibres optiques par des interventions réglementaires, le cas échéant.
5. Il convient de répondre aux préoccupations en matière de sécurité liées à l'exploitation des câbles sous-marins. Les États membres sont invités à promouvoir un niveau élevé de sécurité pour l'infrastructure des câbles sous-marins, quel que soit le propriétaire du câble. Cette promotion doit s'effectuer conformément aux mesures pertinentes

prévues dans leur stratégie de sécurité maritime respective, afin de protéger les câbles contre les menaces extérieures et de préserver leur sécurité, notamment celle des données qui y transitent.

6. Veiller à ce que les demandes administratives relatives à la planification, l'acquisition, la construction, l'exploitation, la maintenance et la réparation des infrastructures de câbles sous-marins soient traitées de manière efficace et rapide. À cette fin, toutes les autorités nationales sont invitées à garantir que ces demandes bénéficient du traitement le plus rapide possible dans le respect de la loi.
7. Effectuer des évaluations régulières des risques, des vulnérabilités et des dépendances des infrastructures de câbles sous-marins et proposer des mesures d'atténuation en conséquence.
8. Renforcer les capacités de la chaîne de valeur des câbles sous-marins.
9. Échanger régulièrement des informations sur la situation, les incidents et les mesures prises, ainsi que sur les meilleures pratiques appliquées, afin d'optimiser la collaboration avec les autorités compétentes. Les États membres sont encouragés à s'entraider pour atténuer les effets des interruptions de câbles sous-marins sur l'ensemble de la sous-région ouest-africaine.
10. Promouvoir la création de davantage de points d'échange Internet dans la sous-région ouest-africaine et assurer leur interconnexion.